



L'ÉCOLE MUNICIPALE D'ARTS PLASTIQUES DE LANDIVISIAU

ANNÉE 2026/2027

(en attente de la délibération du Conseil municipal du 24 septembre 2026)



HORAIRES DES COURS

	COURS	HORAIRES
NOUVEAU Adulte (tous niveaux)	Lundi	20h / 22h
Enfants de 7 à 10 ans	Lundi	17h / 18h30
	NOUVEAU Mercredi	15h30 / 17h
	Vendredi	17h / 18h30
Enfants / Ados de 11 ans et plus	Lundi	18h30 / 20h
	NOUVEAU Mercredi	17h / 18h30
	Vendredi	18h30 / 20h

ORGANISATION GÉNÉRALE

Gestionnaire et organisateur : Ville de Landivisiau / Direction culturelle

Les cours, dispensés par Guillaume Le Quément, diplômé des Beaux-Arts, peintre, sculpteur et décorateur événementiel, ont pour but de faire découvrir les différents domaines et techniques des arts plastiques : modelage, dessin, peinture, aquarelle, encre de chine, mosaïque, découpage/collage, croquis, sculpture (béton cellulaire, construction), photographie, esquisse...

Lieu d'enseignement : Maison de la Danse et des Arts Jean Quéré, boulevard de la République.

Le professeur contrôle l'assiduité des élèves. Toute absence doit être justifiée par les parents, auprès de la Direction culturelle ou du professeur.

Le calendrier des vacances scolaires de l'école d'arts plastiques est basé sur celui de l'enseignement général de l'Académie de Rennes.

Les cours s'arrêtent deux semaines à chaque période de vacances scolaires et ne sont pas assurés les jours fériés. Le calendrier est affiché sur le panneau d'information dans la salle des arts.

PROGRAMME DES ATELIERS

Les séances du premier trimestre sont consacrées à l'apprentissage du dessin d'observation : croquis, techniques et outils spécifiques, représentation du volume, de la lumière, de la perspective, proportions...).

L'élève travaille à son rythme, sur le sujet de son choix à reproduire. Il est conseillé de choisir ses modèles à travailler avant la séance.

Des séances collectives de dessins d'observation sur sujet commun type "nature morte" sont aussi proposées. Travail grand format sur chevalet.

Le reste de l'année, diverses techniques sont explorées suivant les attentes des élèves : aquarelle, fusain, encre de chine, pastel, peinture à l'huile, Posca, feutre à alcool, gravure sur linoléum, maquette carton, modelage d'argile naturelle...

L'exploration des arts plastiques se fait en groupe mais peu laisser place au développement d'un travail personnel.

Possibilité d'accompagnement et suivi de projets personnels pour l'option arts plastiques au baccalauréat et tous concours d'entrée en préparation, écoles d'arts...

L'atelier est essentiellement axé sur le dessin d'observation ainsi que la reproduction d'œuvres ou de sujets peints, dessinés ou photographiés. Les modèles ne sont pas imposés aux élèves.

Les élèves apportent les modèles qu'ils souhaitent travailler : impression papier, livre, photo, objets... Il est recommandé de privilégier les supports papier ou les supports en volume. Une bibliothèque de modèles variés, bien que non exhaustive, est mise à disposition à l'atelier.

Toute destruction, gaspillage de matériel sera signalé.

SUPPORT NUMÉRIQUE

Exceptionnellement un support numérique peut être utilisé (écran de téléphone portable, tablette, liseuse...), avec l'autorisation préalable du professeur.

Le port d'oreillettes ou d'un casque audio n'est pas autorisé.

Le modèle ou sujet devra avoir été recherché avant la séance sous forme de photo ou de capture d'écran.

Toute connexion à un réseau, quels qu'ils soient, est interdite durant les séances.

L'écoute de musique est possible à l'atelier, support CD ou clé USB, une enceinte numérique est disponible, usage hors connexion réseau.

Les appels téléphoniques et les SMS ne sont pas autorisés.

Toute captation (sonore, vidéo, photo...) est interdite, sauf autorisation du professeur dans le cadre de certains travaux.

Le dessin numérique sur tablette ou ordinateur portable est autorisé avec du matériel personnel. Une tablette numérique est mise à disposition à l'atelier pour les élèves souhaitant s'initier à cette pratique.

TARIFS 2026/2027

(en attente de la délibération du Conseil municipal du 2 juillet 2026)

Les fournitures sont comprises dans la cotisation annuelle.

Les élèves n'apportent pas leurs fournitures personnelles (papier, crayon, gomme, peinture, feutres...).

	LANDIVISIEN		
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et +
Enfant/Adolescent	152 €	129 €	122 €
Étudiant* et Pass culture*	209 €		
Adulte*	350 €		

	COMMUNES EXTERIEURES		
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et +
Enfant/Adolescent	208 €	177 €	166 €
Étudiant * et Pass culture*	209 €		
Adulte*	400€		

* Étudiant : fournir une carte de l'année en cours

* Tarif « Adulte » : l'adulte bénéficie d'une réduction de 20 % si son enfant est également inscrit

*Pass culture : application téléphonique sur laquelle le jeune dispose d'un crédit de 50 € à 17 ans et 150 € à 18 ans (valable jusqu'à la veille des 21 ans). Application à télécharger sur : <https://pass.culture.fr/nosapplications/>

Une formule « coup de pouce » est appliquée aux enfants landivisiens en fonction du Quotient Familial calculé par la C.A.F./ M.S.A. :

Quotient Familial*	Réduction par enfant
≤ 400 €	50 € / an
entre 401 et 500 €	40 € / an
entre 501 et 600 €	30 € / an
entre 601 et 700 €	20 € / an
entre 701 et 900 €	10 € / an

Cette grille sera retravaillée dès la rentrée 2026/2027 dans l'objectif de soutenir significativement le pouvoir d'achat des familles landivisiennes.

* fournir obligatoirement une attestation récente délivrée par la C.A.F. ou la M.S.A. faisant figurer le Quotient Familial.

FACTURATION

Vous avez deux possibilités pour le règlement de la cotisation annuelle :

- 1) règlement de la totalité de l'année courant octobre 2026 au Centre des Finances Publiques de Morlaix (à réception de l'avis de sommes à payer) par chèque, chèques-vacances, carte bancaire, espèces ou en ligne www.tipi.budget.gouv.fr.
- 2) règlement en 3 fois, par prélèvement automatique : 10 novembre 2026, 10 janvier 2027 et 10 avril 2027.

Pour une nouvelle inscription, un mandat de prélèvement SEPA est à compléter, accompagné d'un R.I.B. Le prélèvement est tacitement reconduit (en cas de changement de coordonnées bancaires, le SEPA et le RIB seront à fournir).

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS

- Emmanuelle Dréano / e.dreano@landivisiau.fr / 02.98.68.67.63.
- Pôle culturel, 25 rue du Manoir – 02.98.68.67.63 - Ouvert du lundi au vendredi.
- Salle Le Vallon : samedi 5 septembre 2026 de 9h à 15h30, lors de la « Journée des associations ».

La rentrée artistique est fixée au lundi 14 septembre 2026 à la Maison de la Danse et des Arts Jean Quéré, boulevard de la République.

Fin des cours le vendredi 25 juin 2027 au soir.

Vous pouvez télécharger les documents sur le site de la ville www.landivisiau.bzh : fiche d'inscription, demande de prélèvement automatique SEPA (rubrique « culture patrimoine », sous rubrique « l'école d'arts plastiques »).



Pôle culturel
25 rue du Manoir
29400 Landivisiau

02.98.68.67.63
e.dreano@landivisiau.fr

www.landivisiau.bzh
www.le-vallon.bzh
Facebook Culture Landivisiau



DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed

